

SOUS-THÈME N°1

LES FACTEURS CONCOURANT À LA CRÉATION DES RÉGIMES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE ET LA GESTION FINANCIÈRE DE CES RÉGIMES

Présenté par Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président du Groupe FINACTU

Dans ses travaux, l'expert, Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président du Groupe FINACTU met en exergue la retraite complémentaire dans la continuité des réformes des différents régimes de la zone CIPRES, la retraite complémentaire par capitalisation comme meilleure option et les modalités de préparation à la gestion des régimes de retraite complémentaire.

● La retraite complémentaire dans la continuité des réformes des différents régimes de la zone CIPRES

Monsieur CHEMILLIER est parti d'un constat fâcheux : l'avenir de nos régimes est sombre, ce qui serait dû à un déficit généralisé, au creuset démographique et à des réalités sociales pesantes, qui sont le fait de la longue rupture de l'équilibre actuariel. Face à la montée inéluctable des déficits des régimes de base, les pays optent pour des réformes tendant à diminuer les prestations. La retraite complémentaire apparaît donc comme la solution la plus sûre. Elle est donc vivement encouragée par les organismes internationaux.

Mais au-delà de ce qui précède, plusieurs questions mériteraient d'être posées, notamment sur le choix du système, du régime, l'assiette de cotisation, le taux, la distinction des régimes par statut professionnel, les garanties de rendement ou de participation aux bénéficiaires, la force probante du régime, les techniques de fonctionnement, les dispositions fiscales et sociales et les sorties ... etc.

A ces questions apparaissent quelques solutions possibles, à travers les modèles qu'offrent certains pays. C'est le cas notamment de la Côte d'Ivoire qui applique deux régimes capitalisés de retraite, adaptés aux catégories professionnelles cibles, un pour les salariés et un pour les indépendants. C'est également le cas du modèle suédois qui offre un système de répartition mais totalement contributif. C'est enfin le cas du modèle français.

Mais à la différence des deux régimes précédents, le modèle français n'est pas forcément un exemple, d'une part, parce qu'il s'appuie sur deux régimes de retraite, un pour les cadres (AGIRC) et un pour tous les salariés (ARRCO) et sur un fonctionnement sur un modèle de répartition (en points), d'autre part, parce que ces deux régimes présentent des difficultés financières dues notamment aux déficits colossaux et à un épuisement des réserves.

Face à ces écueils, plusieurs institutions de la zone CIPRES ont commencé à envisager des innovations à travers la mise en œuvre des **régimes complémentaires simples** (Côte d'Ivoire, Sénégal), ou par **capitalisation** (Mali, Gabon, Togo).

● La retraite complémentaire par capitalisation : meilleure option ?

Notons qu'un **régime de retraite complémentaire par capitalisation ou avec « fonds de pension »** est par définition, **un dispositif collectif permettant de constituer une épargne en vue de la retraite dans de bonnes conditions fiscales et sociales**. Il se présente de nos jours comme la meilleure option dans la zone CIPRES pour permettre aux caisses de retraite de résister aux évolutions structurelles qui les transforment souvent en gestionnaires étatiques de régimes de minimum vieillesse. Le régime par capitalisation présente l'avantage de valoriser les épargnes des cotisants tout au long de leur carrière et de faciliter un calcul des rentes. Il a donc des avantages mais présente quelques risques liés à la gestion financière et à la gouvernance. Mais si elle est bien préparée et mieux implémentée, la retraite complémentaire par capitalisation peut concourir à transformer les caisses de la CIPRES en investisseurs institutionnels de premier plan.

Comment se préparer à la gestion des régimes de retraite complémentaires ?

Le premier enjeu est celui du défi informatique, qui implique que les acteurs passent à l'ère du développement des systèmes d'information pour une automatisation et une rationalisation des procédures, ensuite vient le défi marketing qui tend à faire de l'assuré un client et impose une obligation de compte-rendu pour séduire l'assuré et capter son épargne volontaire. Le troisième enjeu est le défi financier qui permettra de passer à une gestion pour compte propre à une gestion pour compte des tiers. Seulement, il faudrait investir dans les Private Equity pour permettre aux OPS de bénéficier de la croissance économique régionale. Cela nécessite donc la création par la CIPRES d'un fonds d'investissement commun à tous les OPS de la zone, et bénéficiant de fortes capacités d'investissement en Private Equity. Le quatrième enjeu est le défi actuariel qui a pour objectif principal de suivre l'équilibre du régime pour savoir quel rendement on peut assurer aux affiliés, une fois que les données à court et à long termes sont collectées.

Au final, la mise en place d'un régime complémentaire constitue une innovation audacieuse, mais qui est conditionnée par le respect strict d'une feuille de route prenant en compte cinq exigences : un cadre normatif, le défi informatique, l'actuariat, une gestion financière rigoureuse et une communication permanente, une organisation interne ainsi que des ressources humaines. Toutes choses qui permettront à la CIPRES d'être le « chef d'orchestre de l'innovation vers la retraite complémentaire capitalisée ».